



CANADIAN
WOMEN'S
FOUNDATION

FONDATION
CANADIENNE
DES FEMMES

Mémoire pour les consultations prébudgétaires en prévision du budget de 2019

Fondation canadienne des femmes

National Office | Bureau national
133 Richmond Street West, Suite 504
133, rue Richmond Ouest, bureau 504
Toronto, Ontario M5H 2L3
Telephone / Téléphone : 416-365-1444
Fax / Télécopieur : 416-365-1745

Toll free | Sans frais
Telephone / Téléphone : 1-866-293-4483
Fax / Télécopieur : 1-877-293-7490
TTY: 416-365-1732

www.canadianwomen.org
www.femmescanadiennes.org
info@canadianwomen.org



Recommandation 1 : Que le gouvernement fournisse un financement de base aux organisations de femmes fournissant des services essentiels dans les collectivités.

Recommandation 2 : Que le gouvernement constitue un fonds de 20 millions de dollars par année administré conjointement par Condition féminine Canada et l'Agence de Santé publique du Canada et destiné à soutenir les centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle.

Recommandation 3 : Que le gouvernement investisse un montant additionnel de 10 millions de dollars annuellement dans les cliniques d'aide juridique pour les services aux victimes d'agression sexuelle et un montant de 5 millions de dollars dans la formation visant à prévenir le harcèlement et les violences sexuelles dans les milieux de travail fédéraux.

Recommandation 4 : Que le gouvernement appuie la loi fédérale sur l'équité salariale en consacrant un financement annuel de 80 millions de dollars à une commission sur l'équité salariale et en embauchant 50 agents chargés de l'application de la loi sur l'équité salariale.

Recommandation 5 : Que le gouvernement contribue à l'atteinte de l'accès universel à des services de garde d'enfants abordables et de qualité en augmentant les investissements à un minimum de 2 milliards de dollars par an.

Recommandation 6 : Que le gouvernement assure le financement complet de l'enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et le financement continu pour répondre aux besoins mis en évidence dans le processus d'enquête.

Recommandation 7 : Que le gouvernement investisse 4 millions de dollars supplémentaires dans l'éducation des jeunes en ce qui a trait aux relations saines et au consentement.

Recommandation 8 : Que le gouvernement inclut des allocations financières spécifiques pour financer des services de transport interurbains qui tiennent compte des besoins des femmes dans les transferts provinciaux et territoriaux

Recommandation 9 : Que le gouvernement finance la participation de la société civile à l'élaboration et à la mise en place d'une stratégie nationale tenant compte des besoins des femmes dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Recommandation 10 : Que le gouvernement mette pleinement en œuvre une analyse comparative entre les sexes dans tous les ministères fédéraux et fasse rapport sur le Cadre des résultats relatifs aux sexes du budget fédéral de 2018.



Recommandations de la Fondation canadienne des femmes

La Fondation canadienne des femmes est la fondation publique du Canada qui se consacre aux femmes et aux filles. En plus de fournir une aide financière aux organisations des femmes à l'échelle nationale, nous nous efforçons de développer le secteur des femmes grâce à la mobilisation des connaissances, au réseautage à la collaboration et à la sensibilisation.

La compétitivité du Canada est grandement compromise si la moitié de la population est laissée pour compte. L'égalité entre les sexes est indispensable pour assurer le progrès social, politique et économique et notre prospérité. Une bonne politique publique exige une solide analyse comparative intersectionnelle entre les sexes qui tient compte des conséquences différentielles selon les collectivités et assure ce qui suit :

- la correction du sous-financement chronique accordé aux organisations de femmes grâce à un financement de base à long terme;
- le financement durable des services aux victimes de violence fondée sur le sexe;
- la pleine participation des femmes au marché du travail dans des milieux de travail exempts de violence et de harcèlement sexuels et offrant l'équité salariale et la totalité des mesures de protection des droits des travailleurs;
- un accès égal à des services de garde réglementés abordables pour les familles;
- un accès à de l'éducation en ce qui a trait aux relations saines et au consentement pour les jeunes;
- un accès collectif à des services de transport en commun qui tiennent compte des besoins des femmes et à d'autres services essentiels.

Pour faire en sorte que l'approche adoptée par le gouvernement pour améliorer la compétitivité du Canada soit inclusive et qu'elle tienne compte des besoins des femmes, nous recommandons ce qui suit :

1. Fournir un financement de base aux organisations de femmes fournissant des services essentiels dans les collectivités

Le Programme de promotion de la femme à Condition féminine Canada qui offrait auparavant du financement à long terme pour remédier aux inégalités entre les sexes de façon systémique devrait être rétabli. Un secteur des femmes suffisamment financé s'est avéré être le moyen le plus efficace pour faire en sorte que les progrès accomplis touchant l'égalité des sexes soient maintenus et renforcés.

Les organisations de femmes doivent pouvoir compter sur des fonds qui permettront de renforcer leurs capacités et d'élargir leur portée afin d'élaborer des solutions à long terme et



favoriser des changements de culture qui aident la population à comprendre les inégalités entre les sexes selon une approche multidimensionnelle.

Le secteur des femmes est encouragé par l'engagement pris par le gouvernement fédéral à l'échelle internationale de soutenir les organisations de femmes par l'intermédiaire de la Politique d'aide internationale féministe du Canada. Nous recommandons d'adopter un engagement de financement semblable des organisations de femmes au Canada et de créer un fonds de contrepartie pour la philanthropie féministe nationale avec un maximum annuel adéquat. **La Fondation canadienne des femmes serait heureuse de travailler en collaboration avec Condition féminine Canada à la création d'un fonds de contrepartie et propose d'agir à titre de coordonnatrice des organisations féministes nationales dans le cadre de ce processus.**

2. Établir un financement stable destiné aux centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle

L'agression sexuelle constitue un problème de santé publique. Alors que la sensibilisation à ce qui constitue la violence sexuelle augmente, la stigmatisation des victimes diminue et les obstacles institutionnels qui maintenaient le silence des victimes se réduisent, on assiste également à une augmentation des demandes auprès des centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle et des services de consultation. Un financement doit être mis en place de manière proactive afin de répondre aux besoins croissants de personnel dans les organisations qui doivent composer avec une augmentation des divulgations d'agressions.

La Fondation canadienne des femmes recommande de créer un fonds dédié de **20 millions de dollars par année administré conjointement par Condition féminine Canada et l'Agence de Santé publique du Canada.**

3. Donner la priorité aux dépenses consacrées à l'aide juridique et à la formation pour soutenir la mise en œuvre du projet de loi C-65

Dans le cadre du budget fédéral de 2018, on a promis de mettre en place un appui juridique supplémentaire par des cliniques d'aide juridique pour les services aux victimes d'agression et de harcèlement sexuels. Le gouvernement devrait s'assurer que ce financement prenne la forme de fonds réservés à l'aide juridique des victimes et étiquetés comme tels dans les transferts provinciaux et territoriaux et devrait doubler le financement pour le faire passer à **10 millions de dollars annuellement.**



Le budget de 2018 a promis d'élaborer un programme pancanadien de sensibilisation afin de mieux sensibiliser les gens au harcèlement sexuel et aux agressions sexuelles dans le milieu de travail. En adoptant une approche intersectionnelle, le gouvernement fédéral doit élargir ce programme au-delà d'une simple sensibilisation pour inclure une formation en milieu de travail, en partenariat avec les syndicats, les organisations autochtones nationales, les organisations lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, transsexuelles, allosexuelles et bispirituelles (LGBTQ2+) et les autres groupes à risque de violence et de harcèlement sexuels en milieu de travail. Une attention particulière devrait être attachée aux milieux de travail dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) et du commerce et dans les secteurs dominés par le travail précaire, où le maintien de l'effectif féminin est faible. Nous recommandons de consacrer un montant additionnel de **5 millions de dollars annuel pour la formation.**

4. Affecter des fonds pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une loi fédérale proactive en matière d'équité salariale et de transparence salariale

Comblent l'écart salarial entre les hommes et les femmes est une étape nécessaire vers la justice économique des femmes et est essentiel pour assurer la compétitivité économique du Canada. Nous prévoyons que le deuxième projet de loi d'exécution du budget de 2018 énoncera une loi fédérale proactive en matière d'équité salariale et nous avons hâte d'en examiner les détails ainsi que la loi ultérieure en matière de transparence salariale.

Pour montrer que l'engagement du gouvernement à combler l'écart salarial entre les hommes et les femmes est sérieux, les organisations de femmes de l'ensemble du pays recommandent de **consacrer un financement annuel de 80 millions de dollars** à une nouvelle commission sur l'équité salariale qui sera chargée de l'application de la loi, de l'éducation et de la recherche pour combler l'écart salarial entre les hommes et les femmes. Des ressources financières additionnelles devraient également être consacrées à l'embauche de **50 agents chargés de l'application de la loi sur l'équité salariale.**

5. Élaborer et financer un programme universel de services de garde en collaboration avec les provinces et les territoires

L'accès à des services de garde d'enfants abordables est d'une importance cruciale pour assurer la compétitivité du Canada. Le manque de services de garde abordables restreint la participation des femmes au marché du travail, alors que les femmes au Canada dépassent les hommes au chapitre du niveau d'études. Les services de garde constituent un problème en matière d'égalité des sexes et de sécurité du revenu pour les familles de tous les niveaux de revenu.



Les familles canadiennes sont confrontées à un double problème : des frais de garde d'enfants extrêmement élevés et une pénurie importante de places en services de garde réglementés. Environ 44 % des enfants d'âge non scolaire vivent dans des « déserts en matière de services de garde » : des collectivités où l'accès aux services de garde réglementés est insuffisant¹.

La Fondation canadienne des femmes accueille favorablement le Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants du gouvernement fédéral et la signature des accords bilatéraux sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants avec les 13 provinces et territoires. Nous craignons toutefois que ce soit insuffisant pour générer les services de garde nécessaires pour répondre aux besoins des familles et de notre économie. Nous recommandons que le gouvernement fédéral continue à viser l'accès universel à services de garde abordables et de qualité en **augmentant les investissements à un minimum de 2 milliards de dollars par an.**

6. Assurer le financement complet de l'enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et le financement continu pour répondre aux besoins mis en évidence dans le processus d'enquête

Les femmes dans les collectivités autochtones ont un besoin criant de nombreux services allant des écoles à la prévention du suicide en passant par le logement et la salubrité de l'eau potable. L'enquête montre à quel point de nombreux services sont déficients pour les femmes, leurs familles ou leurs collectivités et lève le voile sur le racisme et le sexisme systémiques dont elles sont victimes.

Les 22 recommandations présentées par l'AFAC, le FAEJ et l'AFAI² avant l'ouverture de l'enquête exposent ce qui rendrait cette enquête fructueuse. Nous aimerions insister sur la recommandation 7 : des fonds pour soutenir les victimes, les familles et les communautés en réparant les torts causés et, surtout, en donnant la possibilité de réclamer les réparations auxquelles elles ont droit. Dans le cadre de cette action nationale visant à réparer les torts causés, il doit y avoir un engagement envers les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, ce qui englobe la réparation des dommages causés par la colonisation qui ont mené aux meurtres et aux disparitions de si nombreuses femmes et filles autochtones.

¹ Centre canadien de politiques alternatives, *Les déserts de services de garde au Canada*, <https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2018/06/Child%20Care%20Deserts%20FRENCH.pdf>.

² Association des femmes autochtones du Canada, *Revue Femmes et Droit* et Alliance canadienne féministe pour l'action internationale, *Recommandations formulées à l'issue du Symposium planifier le changement - Vers une enquête nationale et un plan d'action national efficace*, 2016, https://www.nwac.ca/wp-content/uploads/2016/02/NWAC-FAFIAsymposium_22recommandations_2016_FR.pdf.



7. Prioriser les dépenses consacrées aux programmes d'éducation des jeunes en ce qui a trait aux relations saines et au consentement

Un fonds a été créé à l'Agence de santé publique du Canada pour s'assurer que les programmes qui visent à prévenir la violence dans les fréquentations chez les adolescents sont fondés sur les meilleures recherches et pratiques prometteuses. L'éducation des jeunes en ce qui a trait aux relations saines et au consentement est essentielle et ne devrait pas se limiter à des fonds alloués par l'entremise de ce programme de santé publique. Des fonds devraient être mis à disposition pour soutenir la continuation du travail effectué à l'échelle régionale, notamment en raison des mouvements sociaux récents (#MoiAussi, #TimesUp, etc.) et des changements introduits dans les programmes scolaires au Québec et en Ontario.

Étant donné que le gouvernement de l'Ontario a remis en question la place accordée à l'éducation sur le consentement dans les écoles, le gouvernement fédéral a l'occasion de manifester son soutien envers un solide programme d'éducation sexuelle qui fera du Canada un pays plus sûr. Le gouvernement fédéral peut faire montre de leadership pour combattre la violence sexuelle dans les écoles en lui accordant la même importance que dans les universités. Le travail accompli par la Maison d'Haïti, Y des femmes Montréal et Girls Rising sont d'excellents exemples du leadership des jeunes femmes pour prendre des mesures à l'égard de la violence sexuelle systémique qu'elles subissent dans les écoles et les collectivités.

La Fondation canadienne des femmes recommande d'investir 4 millions de dollars supplémentaires pour soutenir le travail accompli par les organisations au service des femmes et des jeunes qui offrent des programmes d'éducation sur les relations saines et le consentement pour les jeunes en adoptant une analyse féministe intersectorielle.

8. Fournir un financement novateur afin d'assurer l'égalité d'accès aux services de transport interurbains pour l'ensemble des collectivités, y compris les collectivités rurales et éloignées

Les annonces récentes de fermetures de services d'autobus interurbain prouvent que le transport constitue un exemple éloquent d'un secteur stratégique qui a désespérément besoin d'une analyse féministe intersectorielle. Cela relève du domaine de la sécurité des femmes et de la prévention de la violence, notamment pour les femmes autochtones, comme l'on fait remarquer l'Association des femmes autochtones du Canada et l'enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Pour les femmes, l'accès au transport en commun peut être une question de vie ou de mort, comme cela a été le cas pour l'autoroute des larmes et d'autres autoroutes éloignées de la C.-B.



Le gouvernement fédéral a un rôle crucial à jouer pour assurer l'accès de toutes les collectivités au Canada – en particulier les collectivités rurales et éloignées – à des moyens de transport sécuritaires. Les récentes fermetures soulèvent des préoccupations pour la sécurité des populations rurales et éloignées, des aînés, des personnes handicapées, des personnes vivant dans des ménages à faible revenu, ainsi que des femmes.

Nous recommandons que les transferts du gouvernement fédéral aux provinces et aux territoires incluent des allocations spécifiques de financements novateurs pour des services de transport interurbains qui tiennent compte des besoins des femmes, en mettant l'accent sur le rétablissement de l'accès aux services et des fonds dédiés à l'entrepreneuriat féminin et aux services dirigés par les femmes.

9. Financer la participation générale de la société civile à l'élaboration et à la mise en place d'une stratégie nationale tenant compte des besoins des femmes dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030

Nous saluons l'engagement que le gouvernement fédéral a pris dans le cadre de son premier examen national volontaire envers un processus de collaboration pour l'élaboration d'une stratégie nationale concernant le Programme à l'horizon 2030. Compte tenu de l'importance que le gouvernement attache à s'assurer que la stratégie tient compte des besoins des femmes, nous recommandons d'affecter des fonds pour soutenir la contribution des organisations de femmes à l'élaboration de la stratégie et leur permettre de jouer un rôle central dans sa mise en place et son suivi.

La vision du Programme à l'horizon 2030 ne sera réalisée qu'avec la mise en place d'excellents programmes à l'échelle communautaire. Nous recommandons d'accroître le financement offert aux organismes communautaires de tout le pays qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) en offrant des programmes et des services qui tiennent compte des besoins des femmes et qui adoptent une perspective intersectorielle.

10. Mettre en œuvre une solide analyse comparative intersectionnelle entre les sexes et le Cadre des résultats relatifs aux sexes

La Fondation canadienne des femmes attend avec impatience la mise en œuvre intégrale de l'analyse comparative intersectionnelle entre les sexes à l'échelle du gouvernement fédéral. Avec les femmes qui dépassent les hommes au chapitre du niveau d'études, l'accès des femmes au marché du travail et la reconnaissance des répercussions des budgets fédéraux sur chacun des sexes sont essentiels à la prospérité du Canada. Le Comité FINA et le ministère des Finances doivent faire appel à des spécialistes en analyse comparative entre les sexes plus (ACS+). Un exemple de politique : si des fonds pour appuyer la lutte contre la radicalisation



dans le cadre de la sécurité publique englobaient la radicalisation de la violence contre les femmes, des événements comme l'attaque à la camionnette à Toronto (dont l'auteur se revendiquait comme « incel » [célibataire involontaire]) auraient pu être évités. Le racisme lié au sexe, comme les attaques perpétrées contre des femmes musulmanes, aurait également pu être contré.

La Fondation canadienne des femmes attend également avec intérêt le premier rapport sur le Cadre des résultats relatifs aux sexes du budget fédéral 2018. Le Cadre des résultats relatifs aux sexes sera un outil essentiel pour analyser les répercussions de l'analyse comparative entre les sexes dans le budget fédéral et assurer une mise en œuvre efficace. Des rapports transparents permettront aux organisations de femmes d'examiner les données et de soutenir le gouvernement dans la présentation de budgets efficaces qui témoignent d'une attention aux différences entre les deux sexes.